

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**RAPPORT DE LA RENCONTRE ANNUELLE
DES SERVICES DU TRESOR 2024**

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
I- La cérémonie d'ouverture	4
1. Le discours du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique	4
2. Le discours du représentant du Ministre de l'économie et des Finances.....	5
II- Les travaux de la première journée.....	5
1. Le premier panel.....	5
2. Le deuxième panel	7
III- Les travaux de la deuxième journée.....	9
1. La restitution de l'analyse des balances	9
2. Le master class sur la rédaction administrative	13
3. Les communications	15
4. La clôture des travaux	18
5. Rencontre du Directeur National avec les chefs de postes.....	18
Annexes	20

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités 2024, La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) a organisé les 3 et 4 juin 2024, à l'hôtel Radisson Collection et dans les locaux de la DNTCP, la « **Rencontre Annuelle des Services du Trésor** » au titre de l'année 2024.

Cette rencontre a été un espace d'échanges et de synergie entre les cadres du Trésor et leurs partenaires pour une réalisation efficace des missions du Trésor public et une mise en œuvre réussie des réformes engagées dans la gestion des finances publiques et la modernisation des métiers et de l'organisation des services du Trésor. Elle était placée sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

En outre, elle a offert l'occasion aux cadres de la DNTCP d'échanger sur l'évolution des métiers du Trésor, d'analyser les difficultés rencontrées, d'identifier les défis et de dégager des perspectives. Elle a mis également un accent particulier sur les rôles et les missions exercés par les comptables publics dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques.

La Rencontre s'est déroulée en deux jours à l'hôtel Radisson Collection pour la cérémonie d'ouverture et les travaux de la première journée, et dans les locaux de la DNTCP pour les travaux de la deuxième journée.

Le présent rapport décrit le déroulement de cette rencontre conformément au programme établi à cet effet. Il s'agit de la cérémonie d'ouverture (I) et les travaux de la Rencontre (II).

I- La cérémonie d'ouverture

Le lundi 03 juin 2024, s'est tenue dans la salle Baobab I de l'hôtel Radisson Collection, la cérémonie d'ouverture de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor, sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, M. Abdoulaye TRAORE représentant du Ministre de l'économie et des finances.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux temps forts, à savoir le discours du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique suivi de celui du représentant du Ministre de l'Economie et des Finances.

1. Le discours du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique

A l'entame, le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a souhaité la bienvenue aux invités, plus particulièrement au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances qui, malgré un agenda chargé a tenu à être présent à cette cérémonie en lieu et place du Ministre de l'Economie et des Finances empêché.

Dans son allocution, il a rappelé que la Rencontre Annuelle des Services du Trésor, constitue un espace pour les cadres du Trésor d'échanger sur l'évolution de leurs métiers, d'analyser les difficultés rencontrées afin de proposer des solutions adéquates, d'identifier les défis et de dégager des perspectives. Elle permettra aussi d'échanger avec les autres services publics et les partenaires sur les difficultés et préoccupations opérationnelles en vue de renforcer la collaboration et d'assurer une gestion saine, efficace et transparente des finances publiques.

Après avoir rappelé les missions de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, il a indiqué que depuis 2018, le contexte d'exécution de la mission de la DNTCP est marqué par le passage de la comptabilité en base caisse à la comptabilité en droits constatés et patrimoniale. En plus d'une exigence de redevabilité et de transparence à l'endroit des acteurs publics et surtout ceux en charge du maniement des deniers publics d'où le thème : « **Le Trésor public, au cœur de la transparence dans la gestion des finances publiques** ».

Ce thème sera développé au tour de 2 panels sur les thématiques suivantes :

- **les enjeux et défis de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale en droits constatés ;**
- **la problématique de la reddition des comptes.**

Il a aussi souligné que cette rencontre offre l'occasion d'échanger sur les voies et moyens pour consolider les acquis, explorer des solutions innovantes et adapter le métier du Trésor à l'évolution.

Au terme de son discours, le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a tenu à remercier, au nom de l'ensemble du personnel, le Ministre de l'Economie et des Finances pour son accompagnement dans le cadre de la réforme organisationnelle et institutionnelle des services du Trésor qui est attendue depuis plus de 30 ans.

2. Le discours du représentant du Ministre de l'économie et des Finances

En tant qu'ancien agent du Trésor public, il s'est réjoui de présider la cérémonie d'ouverture de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor avant de souhaiter la bienvenue aux invités tout en leur remerciant de leur participation.

Ensuite, il a affirmé que cette rencontre des services du Trésor s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre des orientations données par les plus Hautes Autorités de la Transition, à savoir la promotion de la gestion vertueuse des ressources publiques, le développement des valeurs d'éthique, de transparence et de reddition des comptes ainsi que l'efficacité de la dépense publique.

Soulignant l'importance des deux thématiques, le Secrétaire Général a rappelé que la problématique de la reddition des comptes constitue un enjeu majeur dans la recherche d'une gestion saine et efficace des deniers publics. Ainsi, la présence de la Cour des Comptes dans les débats est un gage de partenariat entre les comptables publics et la Juridiction des comptes pour l'atteinte de l'objectif ultime d'une bonne gestion des finances publiques.

Pour terminer, il a exhorté les comptables publics à gérer les deniers publics conformément à leur serment, à offrir un service de qualité aux usagers et à réfléchir avec les autres services du département aux solutions adaptées pour une gestion optimale de la trésorerie et des dépenses publiques et une mise à disposition des décideurs d'informations financières fiables et exhaustives. Aussi, il a invité les participants à s'investir assidûment dans les travaux et à formuler des recommandations pertinentes qui contribueront à la gestion transparente et efficace des deniers publics.

Tout en souhaitant plein succès aux travaux, il a déclaré ouverte la Rencontre Annuelle des Services du Trésor au titre de l'exercice 2024.

A l'issue des discours, un exemplaire du premier numéro de la revue du Trésor a été remis au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances en l'occurrence Monsieur Abdoulaye TRAORE par le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique.

II- Les travaux de la première journée

Dans le cadre de l'introduction du premier panel, M. TOURE Alhousseynou Baba, Chef de Division Comptabilité Publique a fait une présentation sur la comptabilité patrimoniale en droit constaté. Cette présentation portait sur le cadre juridique, les innovations apportées par la comptabilité en droits constatés et les défis de mise en œuvre.

1. Le premier panel

A la suite de la présentation de M. TOURE, un premier panel sur le thème : « **enjeux et défis de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale en droits constatés** » a été tenu par quatre panélistes et le modérateur en la personne de M. Siné DIARRA, Expert-Comptable. Au cours de ce panel, chaque panéliste a développé un sous thème. M. Mama TRAORE, Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la

Refondation de l'Etat a fait l'état des lieux de la comptabilité budgétaire, le rôle de l'ordonnateur dans la comptabilité patrimoniale en droits constatés avant de terminer par les défis et les perspectives.

Quant au deuxième panéliste, M. Albassa TOURE, Directeur Général Adjoint de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE), a développé le sous thème comptabilité matière en abordant les rôles des détenteurs des matières après avoir expliqué l'état des lieux et les perspectives de recensement.

Concernant l'état des lieux, M. TOURE a expliqué la mise en place du Comité chargé de l'élaboration du bilan d'ouverture institué auprès de la DNTCP qui était constitué de quatre (04) sous commissions. La DGABE avait pour mission dans ce Comité, la présidence et la supervision de la sous-commission recensement et évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans ce cadre, 27 521 bâtiments ont été recensés qui a couvert tout le Mali excepté les régions du nord pour des raisons d'insécurité. Toutefois, il a précisé que les bâtiments des régions de Kayes et de Koulikoro ont été recensés mais non évalués. En outre, il a indiqué également qu'aucune information n'a pu être collectée sur les immobilisations incorporelles.

Pour les participations de l'Etat dans les sociétés, quarante (47) sociétés étaient concernées dont les informations sont régulièrement publiées sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.

En perspective, il a souligné la poursuite de la recherche des informations sur les immobilisations incorporelles, l'évaluation des immobilisations recensées non évaluées notamment celles des régions de Kayes et de Koulikoro en tenant compte du nouveau découpage administratif et les immobilisations à l'extérieur.

En terme de recommandation et conclusion, le Directeur Général Adjoint de l'Administration des Biens de l'Etat a spécifiquement recommandé le renforcement des bureaux des comptables matières au niveau des structures de l'Etat, les liaisons entre les différents comptables matières et leurs rôles avant de conclure que la comptabilité patrimoniale sera mise en œuvre si la comptabilité matière est bien tenue. Aussi, que ce défi pourrait être relevé avec un système d'information intégré et performant.

Le troisième paneliste M. Amadou CAMARA, Receveur Général du District a commencé son exposé par faire un rappel des trois dimensions de la comptabilité patrimoniale à savoir la comptabilité budgétaire qui porte sur l'exécution du budget, la comptabilité générale qui retrace les opérations comptables et la comptabilité analytique qui fait ressortir les coûts des services et prestations.

En conclusion, le Receveur Général du District a indiqué que pour relever les défis de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, il faut une synergie d'une part entre le comptable et l'ordonnateur et d'autre part entre le comptable et les services d'assiettes.

A la suite du Receveur Général, le quatrième paneliste M. Adama BOCOUM, Ingénieur informaticien de la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) a fait son exposé au cours duquel il a expliqué le défi énorme lié à la gestion et à la maîtrise des informations à intégrer dans la comptabilité

patrimoniale du fait de leur dispersion entre les applications métier qui ne sont pas toutes interfacées.

Parmi ces applications, M. BOCOUM a cité entre autres, PRED ou SIGD de la Direction Générale du Budget, AICE 2 de la DNTCP, SIGMAP de la Direction Générale des Marchés Publics et SICOMAT de la Direction Général de l'Administration des Biens de l'Etat.

Il a aussi rappelé que pour faire communiquer les différentes applications, un comité d'intégration des systèmes d'information a été mis en place composé essentiellement des administrateurs des différentes applications. Le paneliste a au cours de son exposé précisé qu'il revient aux utilisateurs c'est-à-dire aux opérationnels d'exprimer leurs besoins de façon claire qui seront ensuite traduits en langage informatique sous forme d'applications informatiques.

En perspective, M. BOCOUM a indiqué qu'il y a une nécessité absolue d'aller vers un système intégré qui permettra entre autres d'avoir des informations disponibles pour tous les utilisateurs une fois saisies dans le système. Pour arriver à ce résultat, il a insisté qu'il est important d'investir dans les systèmes d'informations.

A la suite des interventions des différents panelistes, la parole a été donnée aux participants pour des questions, commentaires et contributions.

Parmi les questions, il faut noter celles relatives à la prise en compte de l'amortissement des biens dans l'arbitrage budgétaire, le recensement des immobilisations à l'extérieur et à l'intégration des systèmes d'information.

Toutes les questions ont été répondues par les différents panelistes.

Il ressort des échanges que la comptabilité matière joue un rôle central dans la tenue de la comptabilité patrimoniale.

Les échanges ont été clôturés par l'intervention du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique qui a rassuré les participants par rapports aux différentes préoccupations émises. Ensuite, il a expliqué la situation actuelle de la trésorerie de l'Etat avec comme conséquence le retard dans le paiement des mandats.

Enfin, le Directeur a remercié les panelistes, le modérateur et les participants avant de rassurer les différents partenaires que la DNTCP est ouverte pour approfondir les échanges et trouver ensemble une solution aux différentes préoccupations.

C'est sur ces mots du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique que le premier panel a pris fin et a été suivi par une pause déjeuner.

2. Le deuxième panel

Après la pause déjeuner, les travaux ont repris par le deuxième panel dont les panelistes étaient composés de M. Bakary COULIBALY, Chef de Division Contrôle à la DNTCP ; M. Yehia TANDINA, Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Economie et des Finances et M. Abdoulaye SOW, Président de Chambre à la Section des Comptes de la Cour Suprême. La modération de ce panel a été assurée par M. El

Hadji Moustaphe A. DOUMBIA, Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Le thème de ce deuxième panel portait sur « **la problématique de la reddition des comptes** ».

Le premier paneliste, M. Yehia TANDINA, Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Economie et des Finances a fait son exposé sur la production du compte administratif. Au cours de son exposé, M. TANDINA a décrit le compte administratif, le processus d'élaboration, la périodicité de sa production, les informations qu'il contient et son importance dans les comptes annuels de l'Etat avant de passer la parole au deuxième paneliste, M. Bakary COULIBALY.

Dans le même cadre, M. Bakary COULIBALY, lors de son intervention a expliqué le processus de production d'un compte de gestion avant de mettre l'accent sur les difficultés et les défis auxquels les comptables principaux sont confrontés en la matière.

A la suite de M. COULIBALY, le troisième paneliste M. Abdoulaye SOW de la Section des Comptes de la Cour Suprême a, au cours de son intervention, expliqué le rôle de la Section des Comptes dans la procédure du jugement des comptes de gestion des comptables. Il a ensuite rappelé le processus de jugement accéléré que la Section des Comptes a eu à effectuer sur la gestion des comptables publics de 1960 à 2008 avec une première tranche de 1960 à 1991. M. SOW a indiqué que c'est à partir de 2009 que le jugement normal a commencé.

La procédure de production des comptes de gestion selon M. SOW, commence par la reddition des comptes par les comptables puis suit leur transmission au Ministre de l'Economie et des Finances qui saisit la Section des Comptes sans délai pour transmettre lesdits comptes après la mise en état d'examen par la DNTCP.

Les exposés des panelistes ont été suivis par des questions des participants auxquelles des réponses ont été données.

Ensuite, la sous-commission scientifique de la Commission d'organisation de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor, a donné lecture des résolutions aux différentes préoccupations exprimées au cours des échanges.

Ces résolutions sont les suivantes :

- **fournir aux comptables assignataires les fiches navettes conformément aux directives et relativement à l'instruction de la DNTCP ;**
- **Assurer la production et la transmission des données de la comptabilité matières aux comptables du Trésor ;**
- **prévoir un mécanisme de prise en charge sur le budget d'Etat, le processus d'élaboration et de confection des comptes de gestion ;**
- **Renforcer les moyens financiers et humains dédiés au processus de recensement, d'évaluation et de comptabilisation des biens de l'Etat ;**
- **Accélérer le processus d'interfaçage des systèmes d'information en vue d'une meilleure mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale en droits constatés.**

Enfin, les travaux de la première journée ont pris fin par les mots de remerciement du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique aux panelistes, aux modérateurs et aux participants pour la qualité des exposés et des débats et leur participation active aux différents échanges.

III- Les travaux de la deuxième journée

Les travaux de la deuxième journée de cette rencontre étaient consacrés uniquement au réseau du Trésor. Au programme, il était prévu la restitution de l'analyse de la balance, un master class sur la rédaction administrative et des communications relatives à la réforme organisationnelle et institutionnelle de la DNTCP, les rapports annuels sur la gestion financière des Collectivités territoriales et sur le secteur des assurances au Mali.

Après les mots de bienvenue et la lecture du programme par le maître de cérémonie, le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a pris la parole pour son mot introductif de cette deuxième journée. Après les salutations d'usage, le Directeur National a rappelé l'importance et les objectifs de cette rencontre. Il a ensuite rappelé le contenu de la lettre d'orientation notamment, la synergie et la fluidité du réseau.

Le Directeur a remercié l'ensemble des postes comptables sur le travail déjà abattu dans le cadre de la production et la transmission des documents à la Direction malgré souvent des conditions de travail assez difficiles et particulières. Tout en les exhortant à s'engager davantage dans la mise en œuvre de leurs missions et dans la gestion optimale des ressources.

C'est sur ces mots que le Directeur National a terminé son intervention avant de souhaiter plein succès aux travaux de cette deuxième journée de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor.

1. La restitution de l'analyse des balances

A la suite de l'intervention du Directeur National pour son mot introductif de la journée, M. Bakary COULIBALY, Chef de Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a procédé d'abord à la présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'analyse de la Balance générale des comptes du Trésor au 31 décembre 2019 tenu en février 2021.

Il ressort de cette présentation que sur huit (8) recommandations formulées, seule la recommandation relative à la non opérationnalisation dans AICE 2 des fonctionnalités relatives aux états de développement de solde, à l'état comparatif et aux états de rapprochement n'a pas été exécutée.

Ensuite, M. COULIBALY a présenté l'analyse des balances des comptes au 31 décembre 2023, qui est un exercice crucial dans la gestion financière et comptable. Elle permet de vérifier l'exactitude des enregistrements comptables et d'identifier les anomalies éventuelles.

Elle a pour objectif global de partager avec les cadres du réseau comptable de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, les résultats de l'analyse de la balance générale des comptes au 31 décembre 2023.

De façon de spécifique, elle permet de présenter les anomalies contenues dans les balances des comptes, d'échanger sur les enjeux de la production de documents comptables fiables et d'appréhender les difficultés liées à la clôture de l'exercice par les postes comptables.

Ainsi, au titre de la durée moyenne de production des comptabilités par les postes, une nette amélioration a été constatée en 2023 par rapport à l'exercice 2022. Elle concerne 13 postes sur les 17 actuellement opérationnels. Cela pourrait s'expliquer par l'inscription du point relatif à la production des documents comptables à l'ordre du jour des réunions de direction.

En **2023**, le délai moyen pour produire les documents comptables sont passés à 33 jours contre **46** en 2022 et 68 en 2021 soit une amélioration de **50%** par rapport à **2021**.

Concernant la production des comptabilités, il faut noter qu'en **2023** la moyenne de production de la comptabilité dans le délai est passée à **5 comptabilités** soit une amélioration de 25% par rapport à **2021**.

Quant au **respect du délai de production** des comptabilités en **2023**, le taux est passé à **56%** contre 44% en **2021**.

Il Convient de noter que les délais de production de 2021 et 2022 ont été appréciés sur la base des 45 jours conformément à la précédente réglementation et ceux de 2023 sur la base des 30 jours conformément à l'instruction en vigueur.

a. Les Comptes d'Imputation Provisoire (CIP)

Au titre de la situation des soldes significatifs au 31 décembre 2023, les Comptes d'Imputation Provisoire (CIP) de dépenses sont passés à **333 186 704 402 FCFA** soit une augmentation de **30%** par rapport à 2021. Quant aux CIP de recettes, ils sont passés à **456 570 676 776 FCFA** en **2023**, soit une baisse de **52 %** par rapport à 2021.

L'analyse des Comptes d'Imputation Provisoire fait ressortir des difficultés auxquelles des recommandations sont faites.

En terme de difficultés, il faut noter :

- insuffisance dans le suivi régulier des comptes ;
- existence de soldes sédentaires ;
- insuffisance d'information sur certaines opérations ;
- absence de crédits pour les agios et les remises sur les ventes des vignettes et timbres ;
- absence de mandats de régularisation pour certaines dépenses payées avant ordonnancement;
- imputation à tort de certaines natures d'opérations.

A ces difficultés, les recommandations suivantes sont émises :

- renforcer le suivi régulier et l'apurement des comptes ;
- poursuivre les travaux d'assainissement des balances ;
- susciter la prise d'une Instruction par le MEF qui encadre les comptes d'imputation provisoire;

- susciter la relecture de l'arrêté sur les dépenses payées avant ordonnancement.

Au 31 décembre 2023, un solde anormal de **17 718 788 824 FCFA** a été constaté sur le compte 3611 des régies d'avances. Selon le guide de fonctionnement des comptes, le 3611 ne doit pas avoir de solde au 31 décembre. Au total, cinq (5) postes étaient concernés par ce solde.

A cet effet, les recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à un suivi régulier du compte 3611 ;
- demander aux ordonnateurs d'émettre des ordres de recettes pour la régularisation des montants non utilisés du compte 3611.

b. La qualité de l'information comptable

Dans le cadre de l'analyse relative à la qualité de l'information comptable, plusieurs insuffisances ont été constatées au regard desquelles des recommandations ont été formulées.

Pour les insuffisances, il faut noter entre autres la non implémentation des états de rapprochement bancaire et états comparatifs dans AICE 2, insuffisance du système d'information AICE 2 pour générer les états de développement de solde et l'utilisation de certaines charges comme immobilisation.

A ces insuffisances les recommandations suivantes sont émises :

- implémenter l'état de rapprochement, l'état comparatif et le développement de solde des comptes dans AICE 2 ;
- poursuivre les travaux d'assainissement des balances;
- procéder à un suivi régulier des comptes à soldes sédentaires ;
- se conformer à l'instruction 2019-001/MEF-SG portant comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Courant 2023, il a été constaté que certains postes utilisent anormalement le **compte 4812 « Produits constatés d'avances »** pour rattacher les recouvrements aux émissions du mois clos avec un sens anormalement débiteur.

A cet égard, la DNTCP a instruit aux postes à travers **la lettre circulaire n°00996/DNTCP-DN du 25 septembre 2023** de procéder aux différentes corrections. A la suite de cette instruction, il a été constaté l'utilisation du compte approprié par les **8 postes** concernés. Toutefois, le solde antérieur n'a pas fait l'objet d'apurement par certains postes.

c. La production des documents comptables

Pour la production des documents comptables, l'analyse a fait ressortir quelques difficultés et des recommandations sont faites.

Ces difficultés sont relatives à :

- la non production des états de développement de solde ;
- l'absence de pièces justificatives ;

- l'incohérence entre les recettes par nature sur l'état comparatif et leur pendant dans la balance ;
- l'incohérence entre les données de la balance et celles du bordereau sommaire.

Les recommandations sont les suivantes :

- respecter les dispositions de l'instruction n°0001 du 29 octobre 2021 relative à la production et à la composition des documents à produire par le poste ;
- veiller au respect des dispositions de la lettre circulaire n°2023-0440 du 17 avril 2023 en ce qui concerne la production de l'état comparatif ;
- faire un audit du système d'information AICE 2.

d. Le suivi des comptes de dépôts

Concernant le suivi des comptes de dépôts, l'analyse a révélé une hausse de 13% par rapport à l'exercice 2022. Elle a également constaté un faible suivi des comptes de dépôts, l'existence de soldes anciens dans certains comptes de dépôts et l'absence de développement de solde. A cela il a été recommandé de suivre régulièrement les comptes de dépôts et de prendre une instruction pour régler l'utilisation des comptes de dépôts.

Dans le même cadre pour le suivi des comptes des collectivités, malgré un solde créditeur de façon globale sur la balance générale des comptes au 31 décembre 2023, certaines collectivités au niveau commune sont anormalement débiteurs. A cet effet, il a été recommandé de procéder à la régularisation du déficit et veiller au respect des dispositions du décret n°2019-0587 portant régime financier spécifique des collectivités territoriales notamment en son article 68.

e. La situation des comptes de transfert

Pour les comptes de transfert, l'analyse de la balance a révélé des insuffisances liées aux transferts physiques et électroniques.

Les insuffisances liées aux transferts physiques sont :

- Existence des **soldes non apurés** au **31/12/2023** ;
- Non envoi des relevés détaillés par certains postes ;
- Retard dans l'envoi des BR à l'ACCT.

Les insuffisances liées aux transferts électroniques sont :

- non envoi du tableau de suivi par certains postes ;
- non respect du format de l'objet de mail ;
- mauvais débit de connexion lié aux téléchargements des fichiers ;
- indisponibilité de certains points focaux nécessitant l'intervention d'un autre ne maîtrisant pas l'outil ;
- l'arrêt des réunions mensuelles.

Face à ces insuffisances, la Direction a instauré un nouveau mécanisme à travers **l'instruction n°00002/DNTCP-DN du 05 septembre 2022 relative à la procédure de transmission électroniques des documents et pièces justificatives des opérations de transferts.**

Aussi, des recommandations ont été formulées :

Transferts physiques :

- renforcer le suivi de l'effectivité des transferts au sein des postes;
- envoyer régulièrement les relevés détaillés.

Transferts électroniques :

- respecter les dispositions de l'instruction n°000002/DNTCP-DN du 05 sept 2022 relative à la procédure de transmission électroniques des documents et pièces justificatives des opérations de transfert entre postes comptables supérieurs ;
- préconiser une connexion via satellite VSAT au niveau de tous les postes comptables;
- reprendre les réunions mensuelles de suivi des transferts.

En conclusion, il a été retenu que la restitution des travaux d'analyse est un exercice qui aide les comptables à améliorer la qualité des comptes publics et la performance des postes comptables, à assurer la cohérence et la conformité des documents. Elle permet également à la Direction d'apprécier le niveau d'application de la réglementation comptable.

Après cette présentation, une pause-café a été observée à la suite de laquelle des échanges ont eu lieu entre les techniciens. Au cours de ces échanges, des préoccupations ont été soulevées, des difficultés ont été soulignées et des expériences ont également été partagées sur la question. Ainsi, s'en est suivi le master class.

2. Le master class sur la rédaction administrative

Cette présentation a été faite par M. El Hadji Moustaphe A. DOUMBIA, Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Selon le Directeur Adjoint, ce Master class a été initié suite au constat de certaines faiblesses, notamment des disparités de forme des documents administratifs produits par le réseau du Trésor.

L'objectif de ce Master class est d'améliorer la qualité des écrits administratifs de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Elle s'articule autour de deux points à savoir : le courrier administratif et la note administrative.

a. Le courrier administratif

Concernant le courrier administratif, quelques principes directeurs ont été rappelés dont notamment le respect de la hiérarchie, le principe de responsabilité et de neutralité.

Pour le respect de la hiérarchie, quelques formules introductives appropriées ont également été rappelées dans les deux sens : supérieur à subordonné et de subordonné à supérieur.

Dans le cadre du principe de responsabilité, il a été indiqué d'éviter les formules qui pourrait porter à confusion et les lettres sont toujours rédigées à la première personne

du singulier. Aussi, il a été indiqué l'utilisation des formules de discrétion et d'absence de certitude absolue dans les écrits administratifs faisant état de ses sources de renseignements.

Pour le principe de neutralité, le Directeur National Adjoint a rappelé que le style administratif est un style neutre dont toute originalité littéraire est exclue.

L'administration doit commettre le moins d'erreur possible. C'est la raison pour laquelle le courrier administratif ne doit contenir que des faits et des informations connues et avérées. En cas de doute, on utilisera le conditionnel.

Un exemple de structuration et de mise en page a été présenté et le point d'attention a été attiré sur l'utilisation de la formule de politesse qui tient compte du rapport hiérarchique entre l'expéditeur et le destinataire.

b. La note administrative

Concernant la note administrative, il est un document intérieur que l'on adresse à une ou plusieurs personnes faisant partie de la même administration que le signataire.

Il s'agit d'un document par lequel l'administration argumente le choix de ses positions et le bien fondé des décisions prises.

La note administrative obéit aux mêmes principes que le courrier à savoir :

- le respect de la hiérarchie
- la responsabilité
- l'objectivité ou la neutralité.

A cet effet, la structuration d'une note administrative a été présentée faisant ressortir les différentes parties de la rédaction d'une note en plus du timbre à savoir l'état de la question, l'analyse et la conclusion ; avis ou suggestion.

L'élément constitutif majeur d'une note administrative est la base juridique des prises de position.

En conclusion, le Directeur National Adjoint a indiqué que le renforcement du dispositif des écrits administratifs dans le réseau est un gage d'amélioration de la **communication interne et externe** de la DNTCP.

Pour cela, un travail constant de formation et de renforcement des capacités des cadres doit s'opérer au niveau de toutes les entités de la DNTCP.

Par ailleurs, les lettres types, pour certains cas récurrents, ont l'avantage de stabiliser les écrits administratifs au sein des services du Trésor et de diligenter le traitement des dossiers.

Le Master class a été suivi par la pause déjeuner à la suite de laquelle les travaux ont repris par les communications.

3. Les communications

Les communications portaient sur la réforme de la DNTCP, le rapport annuel sur les collectivités et le rapport annuel sur le secteur des assurances au titre de l'exercice 2022.

a. La réforme de la DNTCP

Concernant la réforme de la DNTCP, la communication a été assurée par M. El Hadji Moustaphe A. DOUMBIA, Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique. Au cours de son exposé, il a expliqué l'ensemble des actions entreprises depuis le début du processus jusqu'à la dernière évolution du dossier. Aussi, il a fait remarquer que les réformes d'un service du Ministère de l'Economie et des Finances est toujours difficile compte tenu du fait de la particularité du département qui a toujours son mot à dire sur les réformes concernant les autres services notamment, sur les aspects financiers.

C'est ce qui explique récemment les préoccupations soulevées lors de la dernière réunion interministérielle. A la suite de cette réunion, l'ensemble des préoccupations ont été prises en compte et les projets ont tous obtenu l'avis favorable du Commissariat au Développement Institutionnel.

Enfin, il a souligné que la DNTCP a déjà le soutien du Ministre de l'Economie et des Finances qui est un gage de réussite. Toutefois, il a aussi rappelé que la réforme est un processus et la Direction ne ménagera aucun effort pour son aboutissement.

b. Le rapport annuel 2022 sur les finances locales

A l'entame de sa présentation du Rapport annuel 2022 sur les finances locales, M. Cheick Oumar COULIBALY a rappelé que la DNTCP est la seule structure capable de fournir des données agrégées sur l'ensemble des Collectivités territoriales du Mali.

La présentation dudit rapport a porté sur la méthodologie d'élaboration, l'analyse des recettes et des dépenses, les difficultés rencontrées dans le processus d'exécution du budget des Collectivités territoriales par les Percepteurs et les solutions préconisées.

Selon, M. COULIBALY, l'élaboration du rapport annuel obéit à trois étapes à savoir, l'extraction des données de l'application COLLOC vers le tableur Excel, le traitement des données, la rédaction et l'analyse du rapport. Elle repose sur les informations financières des exercices 2021 et 2022.

Ensuite, il a expliqué qu'en 2022, les collectivités territoriales ont réalisé une recette totale de 393,09 milliards de FCFA contre 340, 24 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 15,53%. Quant aux dépenses totales, elles ont augmenté de 25% passant de 316,34 milliards de FCFA en 2021 à 395, 31 milliards de FCFA en 2022.

Il a affirmé que l'exécution du budget des Collectivités territoriales par les comptables publics fait ressortir certaines contraintes dont les principales sont les suivantes :

- l'insuffisance du personnel dans la quasi-totalité des recettes perceptions ;

- l'insuffisance de ressources financières pour la formation régulière des agents des recettes perceptions ;
- le retard dans la centralisation des données des Collectivités territoriales dû à des problèmes de sources d'énergie et de connexion internet ;
- la faiblesse des moyens logistiques de conservation des comptes de gestion au niveau central.

En fin, il a terminé sa présentation sur les propositions de solutions, visant à améliorer les conditions de travail dans les recettes perceptions et assurer la disponibilité des données dans les délais dont les principales sont :

- la dotation des Recettes Perceptions de kits solaires et de connexion internet ;
- la formation continue des agents des Recettes Perceptions sur la comptabilité et la reddition des comptes ;
- la réception et le traitement des comptes de gestion à Djelibougou.

c. Le rapport annuel sur le secteur des assurances au titre de l'exercice 2022

La présentation sur le secteur des assurances a été effectuée par Monsieur Allaye KAREMBE, Chef de la Division des Assurances de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Il ressort de cette présentation que l'une des attributions des Directions des Assurances est la surveillance générale du marché. Pour atteindre cet objectif, le législateur de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) exige de chaque compagnie la transmission au plus tard le 1er juin de l'exercice en cours, à Monsieur le ministre en charge du secteur des assurances, du compte rendu détaillé de toutes les opérations courantes de l'exercice passé.

C'est dans ce cadre que la division des assurances de la DNTCP produit chaque année le rapport du marché des assurances comportant trois parties essentielles à savoir :

- l'analyse des opérations d'exploitation ;
- l'analyse des opérations financières ;
- l'apport des intermédiaires d'assurances.

Le dernier exercice sur lequel porte l'élaboration du rapport annuel est celui de 2022, traité en fonction de la spécialisation en assurance (séparation des opérations non vie et des opérations vie).

S'agissant des opérations d'exploitation, il est à retenir que le marché malien des assurances est exploité par treize compagnies dont neuf (09) non vie et quatre (04) vie. L'analyse des opérations d'exploitation de ces compagnies d'assurance révèle que les émissions de primes du marché ont connu une évolution de 8,91% en passant de 64 649 623 896 FCFA en 2021 à 70 411 118 472 FCFA en 2022. Ce qui donne un taux de pénétration de l'assurance de 0,60% en 2022 contre 0,56% en 2021. Les produits financiers nets du marché suivent la même tendance entre 2021 et 2022. Ils

sont passés de 2 992 687 232 FCFA à 3 504 403 333 FCFA, soit une hausse de 17,10%.

Les sinistres payés par les sociétés non vie ont aussi évolué entre 2021 et 2022, passant de 14 952 618 061 FCFA à 17 709 603 160 FCFA, soit une hausse de 18,44%.

En ce qui concerne les prestations échues des sociétés vie, elles ont également évolué de 29,55%, en passant de 5 122 746 061 FCFA en 2021 à 6 636 465 783 FCFA en 2022.

En somme, les prestations payées pour l'ensemble du marché s'élèvent à 24 346 068 943 FCFA.

Les commissions payées aux intermédiaires d'assurance (courtiers et agents généraux des compagnies) sont passées de 7 972 556 472 FCFA en 2021 à 9 150 047 863 FCFA en 2022, correspondant à une hausse de 14,77%.

Les frais généraux des compagnies d'assurance se sont élevés à 18 559 484 923 FCFA en 2022 pour des émissions de primes de 70 411 118 472 FCFA. Ce qui dégage un taux global des frais généraux de 26,36%.

Le résultat brut d'exploitation en 2022 est excédentaire et ressort à 17 295 879 283 FCFA. Toutefois, ce montant a été atténué par un solde de réassurance de 10 742 224 993 FCFA en défaveur des assureurs pour aboutir à un résultat net satisfaisant de 6 553 654 289 FCFA.

En ce qui concerne la gestion financière, il est à noter que les actifs admis en couverture des engagements règlementés ont évolué en se situant à 86 675 099 026 FCFA en 2022 contre 66 411 503 335 FCFA l'année précédente.

Ainsi, le taux de couverture des engagements règlementés en 2022 est satisfaisant de 109,21% pour une norme minimale fixée à 100%.

Pour sa part, la marge de solvabilité disponible du marché s'est établit à 41 637 763 667 FCFA contre une marge minimale règlementaire de 9 703 840 169 FCFA. Ce qui donne un surplus de marge de solvabilité de 31 933 923 498 FCFA, en baisse par rapport à l'année précédente évalué à 33 057 707 134 FCFA.

Enfin, il convient de noter que malgré les contextes socio-politique et économique difficiles marqués par le conflit Russie-Ukraine et l'insécurité au Sahel, le secteur des assurances poursuit sa bonne dynamique de croissance tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau de la gestion financière.

Le dispositif prudentiel mis en place par la CIMA participe de la protection des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation.

Après les différentes présentations, des questions ont été posées notamment sur les assurances, la réforme de la DNTCP et sur les finances locales. Toutes les questions ont été répondues par les différents intervenants.

4. La clôture des travaux

Les travaux de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor 2024 ont pris fin par les mots de remerciement de M. El Hadji Moustaphe A. DOUMBIA, Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique au nom du Directeur National aux participants pour leur assiduité et leur contribution active aux travaux.

Ensuite, il a rappelé qu'une rencontre doit se tenir juste après la clôture des travaux entre le Directeur National et les chefs de postes comptables supérieurs sur le management des postes comptables et les orientations de la Direction.

Enfin, Il a exhorté l'ensemble des participants à s'engager davantage dans l'esprit de service public pour relever les défis. Il les a aussi rassurés de la disponibilité de la Direction à accompagner toutes les initiatives qui vont dans ce sens avant de déclarer clos les travaux de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor au titre de l'année 2024.

5. Rencontre du Directeur National avec les chefs de postes

Dans le cadre des travaux de la Rencontre Annuelle des Services du Trésor des 03 et 04 juin 2024, s'est tenue dans la salle de réunion du Directeur, une séance d'échange entre Monsieur le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, accompagné de son adjoint avec les chefs de postes comptables supérieurs du Trésor. Cette rencontre était destinée d'une part pour le Directeur de rappeler les orientations de la Direction aux chefs de postes et de permettre à ces derniers de faire le point des difficultés de leurs postes respectifs d'autre part.

A l'entame de ses propos, Monsieur le Directeur a remercié les participants pour leurs interventions combien intéressantes lors des travaux de la Rencontres Annuelles des Services du Trésor. Il a ensuite rappelé les orientations de la Direction et demandé à tous les chefs de postes de s'en approprier et d'en faire leur boussole dans l'exécution de leurs missions.

Après les mots introductifs du Directeur National, il a donné la parole aux chefs de postes.

A leur prise de parole, les chefs de postes ont fait part au Directeur National, des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Parmi les difficultés évoquées, il y a notamment les besoins d'effectif, la formation des nouveaux agents affectés à leurs services, les besoins d'équipement et le problème crucial d'électricité.

En réponse à ces différentes préoccupations, le Directeur National Adjoint a rappelé que le besoin d'effectif est une question d'ordre général au Trésor. Ensuite, il a indiqué que le réseau du Trésor manque réellement d'agents et la création de nouveaux postes a augmenté ce besoin. A cet effet, le Directeur National Adjoint a fait connaître que des réflexions sont en cours afin de trouver les moyens pour combler le déficit avant de passer la parole au Directeur National.

Pour son intervention, le Directeur National a remercié l'ensemble des Trésoriers Payeurs pour les efforts déjà consentis. Il a souligné que pour la mise à niveau des agents déjà transférés d'autres services, les initiatives locales sont salutaires. Il a

également évoqué la difficulté de faire fonctionner les services avec des énergies d'appoint.

Ensuite, le Directeur National a informé les Trésoriers Payeurs des nouvelles Trésoreries régionales qu'une rencontre a eu lieu avec les Gouverneurs de ces régions. Aussi, qu'une autre rencontre aura également lieu exclusivement avec les Trésoriers Payeurs des régions concernées afin de discuter des difficultés liées à leurs installations.

Enfin, le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a remercié les participants avant de souhaiter un bon retour à ceux ayant fait le déplacement de l'intérieur du pays et lever la séance.

Annexes

1. Termes de Référence
2. Liste des membres de la Commission d'organisation
3. Liste des membres des Sous-commissions
4. Lettre d'information du MEF
5. Lettres d'invitations
6. Lettres de remerciement
7. Programme
8. Discours
9. Présentations
10. Budget
11. Banderole
12. Listes de présence
13. Résolutions